

Flash Economie

17 septembre 2018 - 1031

Globalisation et transfert de la pauvreté des pays émergents vers les pays de l'OCDE

L'ouverture des échanges entre les pays de l'OCDE et les pays émergents conduit à une hausse de l'emploi peu qualifié dans les pays émergents et à une baisse de l'emploi peu qualifié dans les pays de l'OCDE. Ceci conduit, ce qu'on observe effectivement, à une baisse de la pauvreté dans les pays émergents et à une hausse de la pauvreté dans les pays de l'OCDE. Cette évolution pose plusieurs questions :

- la baisse de la pauvreté touche-t-elle tous les pays émergents ?
- s'agit-il d'une baisse de la pauvreté absolue ou relative (au niveau de vie des pays de l'OCDE) ?
- s'agit-il aussi d'une baisse des inégalités dans les pays émergents ?
- est-elle acceptable pour les pays de l'OCDE, peuvent-ils en corriger les effets par des politiques redistributives (puisque dans le même temps la globalisation accroît le revenu des qualifiés dans les pays de l'OCDE) ?

Patrick Artus

Tel. (33 1) 58 55 15 00

patrick.artus@natixis.com

 [@PatrickArtus](https://twitter.com/PatrickArtus)

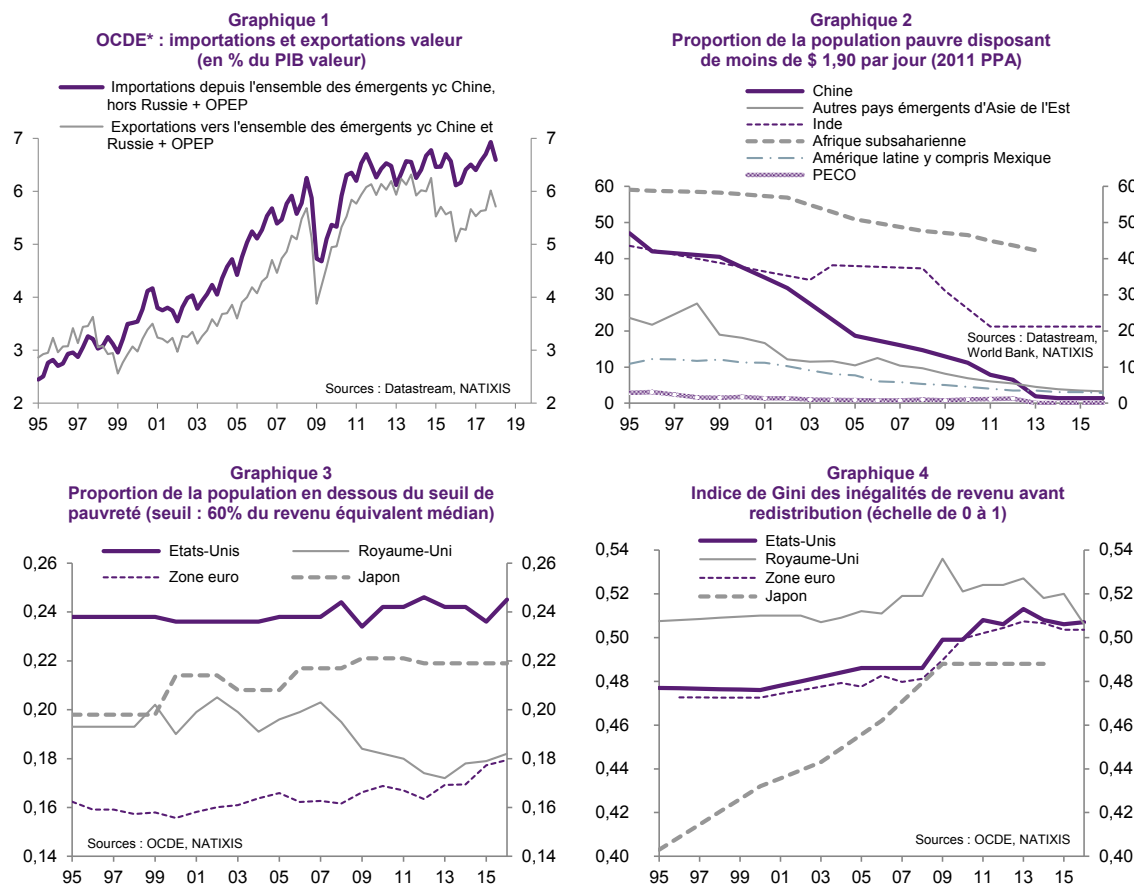
www.research.natixis.com

Globalisation et transfert de la pauvreté des pays émergents vers les pays de l'OCDE

L'ouverture des échanges entre les pays de l'OCDE et les pays émergents (graphique 1) conduit normalement, puisque les émergents se spécialisent dans les productions peu sophistiquées et les pays de l'OCDE dans les productions sophistiquées :

- à une hausse de l'emploi peu qualifié dans les pays émergents et à une baisse de l'emploi peu qualifié dans les pays de l'OCDE ;
- donc à une hausse du salaire réel des peu qualifiés dans les pays émergents et à une baisse du salaire réel des peu qualifiés dans les pays de l'OCDE ;
- donc à une baisse de la pauvreté dans les pays émergents et à une hausse de la pauvreté (des inégalités avant redistribution) dans les pays de l'OCDE.

C'est bien ce qu'on observe (graphiques 2, 3, 4).



Dans les pays émergents, la pauvreté a reculé, surtout en Chine, dans les autres pays émergents d'Asie (graphique 2) ; dans les pays de l'OCDE la pauvreté a augmenté aux Etats-Unis, dans la zone euro, au Japon (graphique 3). Les inégalités de revenu avant redistribution ont augmenté partout.

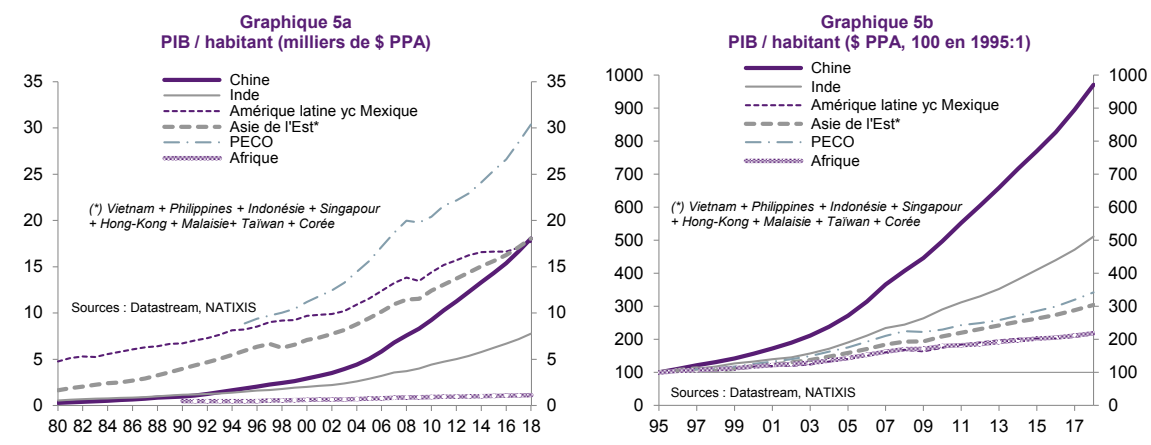
Il y a donc bien transfert de la pauvreté, par la globalisation, des pays émergents vers les pays de l'OCDE.

Ceci pose essentiellement quatre questions.

Transfert de la pauvreté des pays émergents vers les pays de l'OCDE : 4 questions

(1) Tous les pays émergents profitent-ils de cette réduction de la pauvreté ?

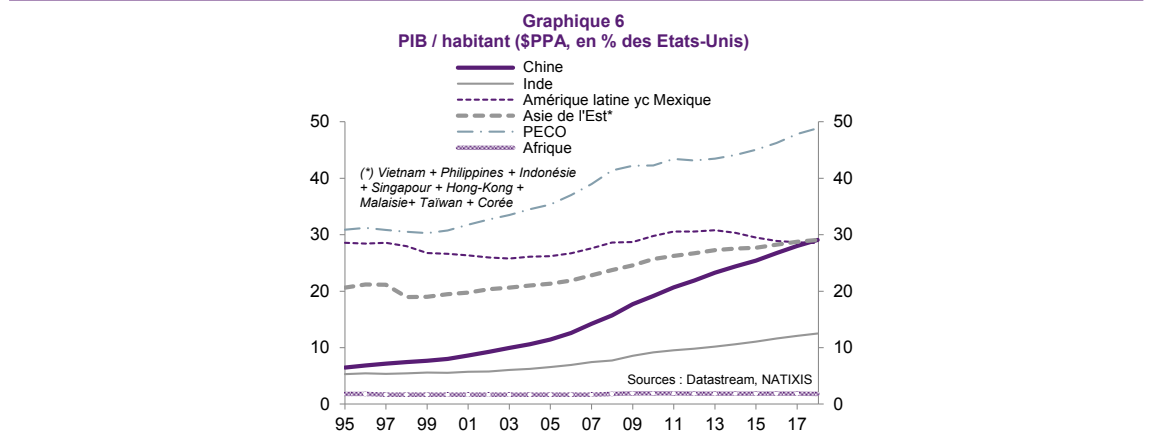
Le graphique 2 plus haut et les **graphiques 5a/b** montrent que ce sont surtout les **pays d'Europe Centrale, la Chine, les pays émergents d'Asie de l'Est** qui ont profité de la réduction de la pauvreté ; la situation est nettement moins favorable en Afrique et en Inde, moins favorable en Amérique Latine.



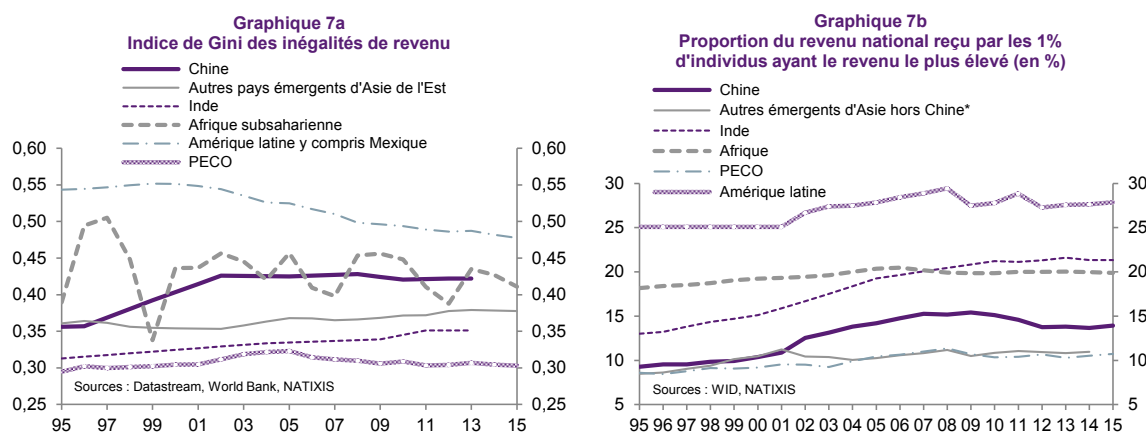
(2) Pour les pays émergents, s'agit-il d'une baisse de la pauvreté absolue ou aussi relative ?

Le graphique 2 plus haut montre **qu'il y a recul du niveau absolu de pauvreté dans les pays émergents**, c'est-à-dire baisse de la proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté. **Mais le niveau de vie dans les pays émergents augmente-t-il relativement aux pays de l'OCDE ?**

Le **graphique 6** montre qu'il y a **hausse du niveau de vie relativement aux Etats-Unis**, en Europe Centrale, en Chine, en Asie de l'Est, plus faiblement en Inde, et pas du tout en Amérique Latine et en Afrique.



(3) Dans les pays émergents, si la pauvreté a reculé, les inégalités ont augmenté, avec, comme dans les pays de l'OCDE, une prime accrue à l'éducation pour les qualifiés, avec l'apparition d'individus très riches (graphiques 7a/b).

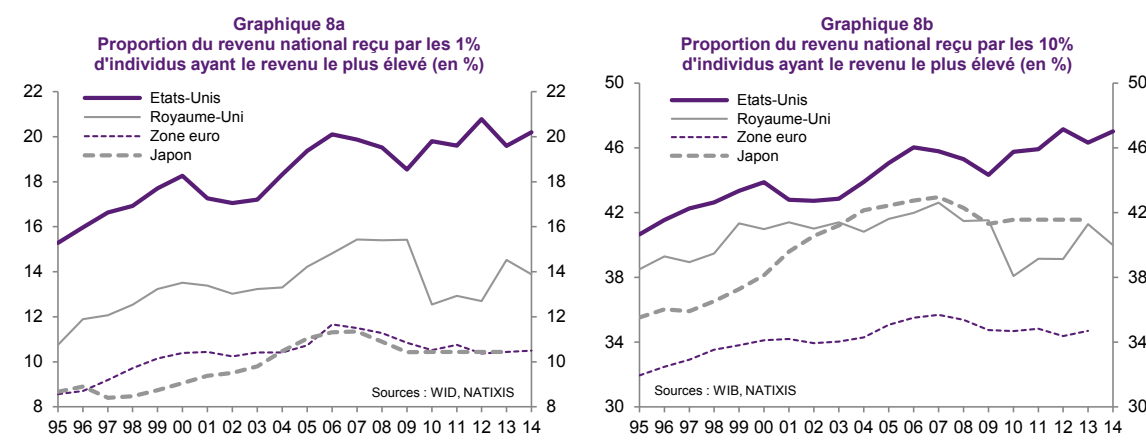


La hausse des **inégalités extrêmes** (part du revenu national prise pour le 1% d'individus au revenu le plus élevé) est visible partout ; les inégalités de revenu d'ensemble s'accroissent en Chine, en Inde, dans les autres pays émergents d'Asie, mais pas dans les autres régions émergentes.

(4) La hausse de la pauvreté dans les pays de l'OCDE est-elle acceptable ?

La hausse de la pauvreté dans les pays de l'OCDE (graphiques 3, 4) est donc la **contrepartie de la baisse de la pauvreté dans les pays émergents** (graphique 2). Les pays de l'OCDE peuvent-ils alors accepter cette hausse de la pauvreté et des inégalités ?

Il s'agit d'une hausse de la pauvreté et des inégalités **avant redistribution**. Or, la **globalisation accroît le revenu des personnes qualifiées dans les pays de l'OCDE** (graphiques 8a/b).



Il est donc **possible de mener des politiques redistributives qui évitent la hausse de la pauvreté et des inégalités après redistribution**, comme le montre l'exemple de la France, de l'Italie, du Japon (tableaux 1a/b).

Tableau 1a : Indice de Gini –Inégalités des revenus, avant redistribution (échelle de 0 à 1)

Année	États-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	France	Espagne	Italie	Japon	Suède
1996	0,477	0,508	0,471	0,490	0,449	0,475	0,409	-
1997	0,477	0,509	0,471	0,490	0,449	0,475	0,415	-
1998	0,476	0,509	0,471	0,490	0,449	0,475	0,420	-
1999	0,476	0,510	0,471	0,490	0,449	0,475	0,426	-
2000	0,476	0,510	0,471	0,490	0,449	0,475	0,432	0,446
2001	0,478	0,510	0,478	0,489	0,449	0,475	0,436	0,443
2002	0,480	0,510	0,485	0,488	0,449	0,475	0,439	0,439
2003	0,482	0,507	0,492	0,487	0,449	0,474	0,443	0,436
2004	0,484	0,509	0,499	0,486	0,449	0,474	0,449	0,432
2005	0,486	0,512	0,498	0,485	0,449	0,468	0,456	0,431
2006	0,486	0,511	0,497	0,484	0,449	0,496	0,462	0,429
2007	0,486	0,519	0,495	0,484	0,449	0,486	0,471	0,428
2008	0,486	0,519	0,494	0,483	0,463	0,489	0,479	0,426
2009	0,499	0,536	0,498	0,493	0,486	0,494	0,488	0,444
2010	0,499	0,521	0,501	0,505	0,505	0,512	0,488	0,441
2011	0,508	0,524	0,505	0,512	0,505	0,508	0,488	0,435
2012	0,506	0,524	0,501	0,515	0,509	0,514	0,488	0,431
2013	0,513	0,527	0,508	0,501	0,523	0,515	0,488	0,427
2014	0,508	0,518	0,500	0,510	0,525	0,512	0,488	0,429
2015	0,506	0,520	0,504	0,516	0,525	0,524	0,488	0,432
2016	0,507	0,506	-	-	-	-	-	0,435

Sources : OCDE, Natixis

Tableau 1b : Indice de Gini – Inégalités des revenus, après redistribution (échelle de 0 à 1)

Année	États-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	France	Espagne	Italie	Japon	Suède
1996	0,363	0,338	0,260	0,277	0,324	0,323	0,326	0,217
1997	0,364	0,339	0,259	0,278	0,324	0,323	0,329	0,224
1998	0,357	0,339	0,259	0,276	0,324	0,323	0,331	0,230
1999	0,354	0,340	0,259	0,284	0,324	0,323	0,334	0,237
2000	0,357	0,352	0,264	0,287	0,324	0,323	0,337	0,243
2001	0,360	0,340	0,270	0,287	0,324	0,325	0,332	0,241
2002	0,376	0,359	0,280	0,284	0,324	0,327	0,326	0,239
2003	0,374	0,353	0,282	0,282	0,324	0,329	0,321	0,236
2004	0,360	0,354	0,285	0,283	0,324	0,331	0,324	0,234
2005	0,380	0,359	0,297	0,288	0,324	0,324	0,326	0,240
2006	0,384	0,364	0,290	0,293	0,324	0,324	0,329	0,247
2007	0,376	0,373	0,295	0,292	0,324	0,313	0,331	0,253
2008	0,378	0,369	0,285	0,293	0,327	0,317	0,334	0,259
2009	0,379	0,374	0,287	0,293	0,333	0,315	0,336	0,269
2010	0,380	0,351	0,289	0,303	0,339	0,327	0,334	0,269
2011	0,389	0,354	0,291	0,309	0,341	0,327	0,332	0,273
2012	0,389	0,351	0,289	0,305	0,334	0,330	0,330	0,271
2013	0,396	0,358	0,292	0,291	0,345	0,325	0,330	0,268
2014	0,394	0,356	0,289	0,293	0,344	0,326	0,330	0,274
2015	0,390	0,360	0,293	0,295	0,345	0,333	0,330	0,278
2016	0,391	0,351	-	-	-	-	-	0,282

Sources : OCDE, Natixis

Synthèse : la globalisation réalise le transfert de la pauvreté des pays émergents vers les pays de l'OCDE, et il faut probablement l'accepter

Nous avons vu ci-dessus :

- que la pauvreté et les inégalités augmentent dans les pays de l'OCDE alors que la pauvreté recule dans les pays émergents ;
- que la pauvreté recule dans les pays d'Europe Centrale, la Chine, les pays émergents d'Asie ; que la situation est moins favorable nettement en Afrique, en Inde, en Amérique Latine ;
- qu'il y a rattrapage du pouvoir d'achat des pays de l'OCDE en Europe Centrale, en Chine, en Asie de l'Est, plus faiblement en Inde, et pas en Amérique Latine ou en Afrique ;
- que les pays de l'OCDE ont les moyens de mettre en place des politiques redistributives qui évitent la hausse des inégalités de revenu après redistribution.

Avertissement

Ce document d'informations (pièces jointes comprises) est strictement confidentiel et s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels ou d'investisseurs qualifiés. Il ne peut être divulgué à un tiers sans l'accord préalable et écrit de Natixis. Si vous recevez ce document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à l'expéditeur. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseillers, ni toute autre personne ne doit accepter d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document a été préparé par nos économistes. Il ne constitue pas une analyse financière et n'a pas été élaboré conformément aux dispositions légales arrêtées pour promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. En conséquence, sa diffusion n'est soumise à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant sa publication.

Ce document et toutes les pièces jointes sont communiqués à chaque destinataire à titre d'information uniquement et ne constituent pas une recommandation personnalisée d'investissement. Ils sont destinés à être diffusés indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Ce document et toutes les pièces jointes ne constituent pas une offre, ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. Ce document ne peut en aucune circonstance être considéré comme une confirmation officielle d'une transaction adressée à une personne ou une entité et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que cette transaction sera conclue sur la base des termes et conditions qui figurent dans ce document ou sur la base d'autres conditions. Ce document et toutes les pièces jointes sont fondés sur des informations publiques et ne peuvent en aucune circonstance être utilisés ou considérés comme un engagement de Natixis, tout engagement devant notamment être soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation. De plus, les avis, opinions et toute autre information figurant dans ce document sont indicatifs et peuvent être modifiés ou retirés par Natixis à tout moment sans préavis.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et susceptibles d'évolution à tout moment et sans préavis, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseillers respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les opinions, avis ou prévisions figurant dans ce document reflètent, sauf indication contraire, celles de son ou ses auteur(s) et ne reflètent pas les opinions de toute autre personne ou de Natixis.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans la présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est supervisée par l'European Central Bank (ECB).

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision.

Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par les « Financial Conduct Authority » et « Prudential Regulation Authority » pour ses activités au Royaume-Uni. Les détails concernant la régulation qu'exercent la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.

Natixis est agréée en Allemagne par l'ACPR en qualité de Banque - prestataire de services d'investissement et soumise à sa supervision. NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland est régulée de manière limitée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Allemagne. L'envoi / la distribution de ce document en Allemagne est réalisé par / sous la responsabilité de Natixis Zweigniederlassung Deutschland.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Espagne (Bank of Spain) et la CNMV (Comisión Nacional del Mercado de Valores) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Espagne.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Italie et la CONSOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la « Dubai Financial Services Authority (DFSA) » pour l'exercice de ses activités au « Dubai International Financial Centre (DIFC) ». Ce document n'est diffusé qu'aux Clients Professionnels, définis comme tels selon les règles de la DFSA ; à défaut le destinataire doit retourner le document à Natixis. Le destinataire reconnaît que le document ainsi que son contenu n'ont été approuvés par aucun régulateur ou autorité gouvernementale des pays du Conseil de Coopération du Golfe ou du Liban.

Natixis, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé à l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon les règles de la SEC.

Natixis, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé à l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon les règles de la SEC.

Ce document ne peut être distribué à aucune autre personne aux Etats-Unis. Chaque « major U.S. institutional investors » qui reçoit ce document, s'engage par cet acte, à ne pas en distribuer l'original ni une copie à quiconque. Natixis Securities Americas LLC, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréée aux Etats-Unis et membre de la FINRA, est une filiale de Natixis. Natixis Securities Americas LLC n'est impliquée d'aucune manière dans l'élaboration de cette publication et en conséquence ne reconnaît aucune responsabilité quant à son contenu. Cette publication a été élaborée et vérifiée par les collaborateurs de Natixis, qui ne sont pas associés de Natixis Securities Americas LLC et n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement professionnel en tant qu'analyste auprès de la FINRA et ne sont donc pas soumis aux règles édictées par la FINRA.

Canada : Natixis n'est pas référencé au titre de courtier en vertu de la législation sur les valeurs mobilières au Canada et ne peut traiter qu'avec des investisseurs désignés comme clients admissibles au sens de l'article 8.18 du Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription, les dispenses et les obligations permanentes des personnes inscrites.

Australie : Natixis opère à travers une filiale détenue entièrement, Natixis Australia Pty Ltd (" NAPL "). NAPL est enregistrée auprès de l'Australian Securities & Investments Commission et détient une licence de services financiers australienne (No 317114) qui permet à NAPL d'exercer ses activités en Australie avec des clients "wholesale". Les détails de cette licence sont disponibles sur demande.

Hong Kong : ce document est destiné à être distribué uniquement aux investisseurs professionnels (au sens de l'ordonnance sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (Cap.571) de Hong Kong et de toute règle établie en vertu de cette ordonnance).

Les opinions et avis sur des titres ou émetteurs figurant dans ce document reflètent uniquement les opinions et avis de leur(s) auteur(s). Les recommandations émises dans ce document n'influencent en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, la rémunération du ou des auteur(s) de ce document.

JE (NOUS), SOUSSIGNE(S), LE(S) AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT, CERTIFIE (CERTIFICATIONS) PAR LA PRESENTE QUE LES OPINIONS ET AVIS SUR L'ENTREPRISE OU LES ENTREPRISES ET SES OU LEURS TITRES FIGURANT DANS CE DOCUMENT REFLETENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES OPINIONS ET AVIS DE LEUR(S) AUTEUR(S) ET QUE LES RECOMMANDATIONS, OPINIONS ET AVIS EMIS DANS CE DOCUMENT N'INFLUENT EN AUCUNE MANIERE, QUE CE SOIT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, LA REMUNERATION DU OU DES AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT.

Les opinions et avis des auteurs peuvent diverger. Ainsi, Natixis, ses filiales et les entités qui lui sont liées, peuvent publier des documents et analyses contradictoires et/ou parvenir à des conclusions différentes à partir des informations présentées dans ce document. Pour toute demande d'information supplémentaire sur une opération sur un titre ou un instrument financier mentionnée dans ce document, veuillez contacter votre point de contact chez Natixis Securities Americas LLC par courrier électronique ou voie postale à l'adresse suivante 1251 Avenue of the Americas, New York, NY 10020.

Les valeurs citées peuvent faire l'objet d'avertissements spécifiques. Elles sont accessibles sur le site Natixis à cette adresse :

<https://www.research.natixis.com/GlobalResearchWeb/main/globalresearch/DisclaimersSpecifiques>